



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Financement public des écoles privées

La FAE juge irresponsable le maintien du financement public des écoles privées

Montréal, le 30 octobre 2014. – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'indigne de la décision du ministre Bolduc de ne plus envisager la possibilité de couper entièrement ou de moitié la subvention accordée aux écoles privées. « De toute évidence, le ministre a choisi d'écouter le lobby des écoles privées plutôt que de se préoccuper des besoins des élèves qui fréquentent l'école publique. Cette décision nous fait douter de la rigueur du processus de révision des programmes mené dans le cadre de la commission Robillard », soutient Sylvain Mallette, président de la FAE.

Cette volte-face du gouvernement témoigne non seulement d'un manque de courage politique, mais aussi d'un manque de respect envers la population québécoise qui, par les taxes et les impôts, paye pour que ses enfants puissent accéder à un système d'éducation public inclusif et de qualité. Pour la FAE, cette décision est tout simplement irresponsable et fracture un large consensus social quant à la nécessité de cesser de financer à même les fonds publics les écoles privées qui trient sur le volet leur « clientèle estudiantine ».

En 2015, alors que les écoles privées accumulent chaque année des surplus budgétaires, le réseau des écoles publiques atteindra le milliard de dollars en compressions budgétaires en moins de 10 ans. « Comment voulez-vous que les écoles publiques remplissent leur mission, alors qu'on les prive du seuil minimum de financement dont elles ont besoin pour assurer les services essentiels aux élèves dont elles ont la responsabilité », ajoute M. Mallette.

La Fédération autonome de l'enseignement exhorte le gouvernement à prendre ses responsabilités et à soutenir l'école publique, une des institutions-phares du Québec.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 600 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290